

AFFAIRE N° 14.

OBJET : AMENAGEMENT DES ECARTS : CONSTRUCTION DE TROTTOIRS ET ACCOTEMENTS  
PROGRAMME 1983

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Poursuivant son programme d'aménagement des Ecart, la Municipalité lance une nouvelle tranche de travaux de construction de trottoirs et accotements au titre du programme 1983.

La Commission des Travaux Publics a proposé de réaliser cette tranche de travaux dans les secteurs ci-après :

#### CONSTRUCTION DE TROTTOIRS

##### La Bretagne

- de l'Ecole Commerson au Chemin du Milieu

##### Le Moufia

- Route de Moufia (de l'école vers le Chemin Grosset)

##### Bois de Nèfles

- CD.49 (à partir du chemin de l'Eglise vers St-Denis)

##### Montgaillard

- Bd Notre Dame de la Trinité
- Rue des Camélias
- Derrière l'école Candide Azéma

##### St-François

- Chemin Cojondé (face au CAT)

##### Le Brûlé

- De l'école vers l'O.N.F.

##### Bellepierre

- CD.41 (de l'Allée des Rubis à l'Allée des Jades)

##### Montagne 8ème

- CD.41 (de la fin du programme 1982 au bureau de poste)

.../...

- Chemin St-Bernard
- Chemin du Père Rimbault

Le montant de l'opération est estimé à 1 000 000 F. Les Services Techniques Communaux ont été chargés des études du projet et d'établir les dossiers d'appel d'offres.

Ces travaux seront financés par un emprunt qui sera contracté auprès de la C.R.C.A.M.R.

Je vous demande donc Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce programme, les dossiers techniques ainsi que son mode de financement
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et en cas d'appel infructueux à traiter par marché négocié.

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Reçu à la Préfecture  
de La Réunion  
Le ..... 9 sept. 82 .....